



## **Séparation des réseaux et services : pour la CGT c'est toujours NON !**

A quelques semaines de la transposition dans le droit français de la directive européenne sur les Télécoms, l'Autorité de la concurrence invite l'Arcep « à entamer les travaux préalables à l'utilisation d'un nouvel élément de sa boîte à outils : l'éventuelle séparation fonctionnelle entre les activités de service et le réseau ».

### **Rien ne justifie cette solution !**

Les différentes directions de France Telecom se sont toujours opposées à cette séparation, la direction actuelle doit le réaffirmer.

Une telle séparation serait un frein au développement des produits et services et un handicap pour l'entreprise.

Cela entraînerait des restructurations profondes avec un risque majeur sur l'emploi alors que France Télécom n'est toujours pas sortie de la crise sociale de 2009.

D'ailleurs dans toutes les autres entreprises de réseau qui ont déjà fait cette séparation tel Réseau Ferré de France, Electricité Réseau Distribution France ou Gaz Réseau Distribution France, cela n'a aucunement amélioré la situation pour l'ensemble de la population et notamment des zones rurales, ni entraîné une baisse des tarifs.

Ces nouvelles entreprises de réseaux ayant la même stratégie privilégiant les grandes artères rentables et laissant à la collectivité le soin de prendre en charge les autres.

L'exemple de British Telecom, qui est un des premiers opérateurs à avoir séparé le réseau et les services, est édifiant en la matière. Tous les observateurs s'accordent pour dire que cette séparation s'est soldée par un véritable échec, tant la qualité du réseau s'est dégradée.

**La CGT est totalement opposée à une telle solution, injustifiée et contre productive qui aurait des conséquences dramatiques sur l'emploi, le service rendu à la population, voire sur l'existence même de l'entreprise.**

**La CGT estime au contraire indispensable de travailler à une cohérence nationale des réseaux, infrastructures et services dans le cadre d'une appropriation publique de la communication.**

Ce qui permettrait :

- l'accès à toute la population sur l'ensemble du territoire à tous les produits, services, contenus et moyens de communications, à un prix abordable respectant la péréquation tarifaire avec une véritable qualité de service rendu.

Le développement du très haut débit représente aujourd'hui un enjeu de société extrêmement important en termes d'aménagement du territoire, de développement industriel, de lien social et d'épanouissement des citoyens.

Il nécessite plus de transparence et de démocratie.

La CGT revendique :

- la démocratisation tant des entreprises du secteur des Télécommunications que des instances de régulation avec l'objectif que salariés, usagers et élus soient associés aux choix, orientations et décisions pour une véritable réponse aux besoins et s'affranchir des marchés financiers.

Contact presse :  
Jean Paul Gristi